



ASSOCIATION VITALAIT

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Juillet 2024

**CABINET MOUNIR SOUISSI**  
Audit & Conseils aux Entreprises

Cabinet d'Expertise comptable & Commissariat aux comptes  
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie





## SOMMAIRE

Libellé	Page
<b>1 Rapport général du commissaire aux comptes</b>	<b>3</b>
<b>2 Etats financiers</b>	<b>7</b>
2.1 État de la situation financière	8
2.2 État des produits et charges	9
2.3 État des flux de trésorerie	10
2.4 Notes aux états financiers	11

# Association Vitalait

## Rapport général du commissaire aux comptes

ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**Aux adhérents de l'Association Vitalait,**

**Aux membres du Comité Exécutif de  
l'association Vitalait**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale du 20/07/2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association Vitalait («l'association»), qui comprennent l'état de situation financière au 31 décembre 2023, l'état des produits et charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 600 540 dinars et fait ressortir un excédent de 302 196 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

En raison des différences d'approches et d'objectifs entre un audit et un contrôle fiscal ou de sécurité sociale, nous n'apportons ici aucune assurance raisonnable à l'égard de la situation fiscale et sociale de l'association.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit



Rapport général du commissaire aux comptes (suite)  
États financiers, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

### **3. Observation(s)**

Nous attirons votre attention sur la Note « 3.4 - Comparabilité » aux notes aux états financiers : Les états financiers clos le 31 décembre 2023 incluent des modifications comptables d'un montant de 41 588 dinars, au titre de corrections d'erreur antérieures. Les résultats reportés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont majorés, en conséquence de 41 588 dinars et les actifs nets au 31/12/2023 sont majorés du même montant.

La présentation des états financiers clos le 31 décembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'aucun retraitement de l'information financière comparative au titre de l'exercice 2022.

### **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de l'association. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de l'association de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de





Rapport général du commissaire aux comptes (suite)  
États financiers, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y



Rapport général du commissaire aux comptes (suite)  
États financiers, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- A ce titre, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport financier et moral établi par votre Bureau Exécutif. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport financier et moral sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui sont les suivants : Le registre des membres; Le registre des délibérations des organes de direction de l'association; Le registre des activités et des projets; Le registre des dons et subventions.

### Efficacité du système de contrôle interne

Conformément à la réglementation en vigueur, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association Vitalait. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de l'association.

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion. Un rapport comportant nos remarques, observations et conclusions relatives au contrôle interne et aux procédures a été remis à la direction de l'association.

Fait à Tunis, le 15 juillet 2024.

### Le Commissaire aux comptes

  
Mounir Souissi  
Expert-Comptable.  
Membre de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie.



**ASSOCIATION VITALAIT**

---

**ETATS FINANCIERS**

---

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## État de la situation financière

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
<b>ACTIFS</b>			
AC1	Liquidités et équivalents de liquidités	504 209	125 124
AC2	Placements et autres actifs financiers	-	-
AC3	Autres actifs courants	-	33 185
AC4	Créances et comptes rattachés	-	-
AC5	Stocks de fournitures et autres approvisionnements	14 209	-
AC6	Autres actifs non courants	-	-
AC7	Immobilisations financières	-	-
AC8	Immobilisations corporelles nettes	82 122	51 506
AC9	Immobilisations incorporelles nettes	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>600 540</b>	<b>209 815</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>			
<b>PASSIFS</b>			
PA1	Concours bancaires et autres passifs financiers	-	-
PA2	Autres passifs courants	119 713	72 773
PA3	Fournisseurs et comptes rattachés	-	-
PA4	Autres passifs non courants	-	-
PA5	Emprunts	-	-
PA6	Autres passifs non courants	-	-
PA7	Emprunts	-	-
<b>Total des passifs nets</b>		<b>119 713</b>	<b>72 773</b>
<b>ACTIFS NETS</b>			
AN1	Dotations	-	-
AN2	Apports affectés à des immobilisations	-	-
AN3	Subventions d'investissement	-	-
AN4	Autres actifs nets	-	-
AN5	Réserves	-	-
AN6	Excédents ou déficits reportés	137 042	83 763
AN7	Excédents ou déficits de l'exercice	302 196	53 279
AN8	Modifications comptables	41 588	-
<b>AN9</b>	<b>Total des actifs nets</b>	<b>480 826</b>	<b>137 042</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<b>600 540</b>	<b>209 815</b>

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)



## État des produits et charges

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)</i>	<b>2 023</b>	<b>2 022</b>
<b>Produits</b>		
PR1 Cotisations des adhérents	3 000	-
PR2 Revenus des activités et manifestations	-	-
PR3 Subventions de fonctionnement	1 165 000	800 000
PR4 Apports non monétaires	-	-
PR5 Autres Apports	-	-
PR6 Produits des placements	-	-
PR7 Quote-part des subventions	-	-
PR8 Autres gains	-	2 750
<b>Total des produits</b>	<b>1 168 000</b>	<b>802 750</b>
<b>Charges</b>		
CH1 Achats consommés de fournitures et approvisionnements	5 337	13 823
CH2 Charges de personnel	72 498	36 887
CH3 Dotations aux amortissements et aux provisions	16 925	5 364
CH4 Autres charges courantes	770 360	693 021
CH5 Charges financières nettes	684	375
CH6 Autres pertes	-	-
<b>Total des charges</b>	<b>865 804</b>	<b>749 471</b>
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>302 196</b>	<b>53 279</b>

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

## État des flux de trésorerie

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022 (*)	Exercice clos le 31 décembre 2022
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités courantes</b>			
F1 Encaissement des cotisations des adhérents	3 000	-	800 000
F2 Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-	-
F3 Encaissement des subventions de fonctionnement	1 195 182	800 000	-
F4 Encaissement d'autres revenus et apports	-	-	-
F5 Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-	-	(738 811)
F6 Décaissement des rémunérations versées au personnel	(50 477)	(32 618)	-
F7 Autres décaissement des activités courantes	(719 862)	(706 193)	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</b>	<b>427 843</b>	<b>61 189</b>	<b>61 189</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
F8 Décaissement sur acquisition d'immob. incorporelles et corporelles	(48 759)	(53 500)	(53 500)
F9 Encaissement sur cession d'immob. incorporelles et corporelles	-	11 000	11 000
F10 Encaissements/cession d'immobilisations financières	-	-	-
F11 Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(48 759)</b>	<b>(42 500)</b>	<b>(42 500)</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>			
F12 Encaissement des dotations	-	-	-
F13 Encaissement des subventions d'investissement	-	-	-
F14 Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-	-
F15 Encaissement provenant des emprunts	-	-	-
F16 Décaissement suite au remboursement d'emprunts	-	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
F17 Variation de Trésorerie	379 084	18 689	18 689
F18 Trésorerie au début de l'exercice	125 124	106 435	106 435
F19 Trésorerie à la clôture de l'exercice	504 209	125 124	125 124

(\*) informations financières retraitées pour les besoins de la comparabilité.

(Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers)

## Notes aux états financiers

### 1. Présentation de l'association

L'association Vitalait est une association de droit tunisien créée le 28 décembre 2018. Elle a pour objectif l'amélioration des conditions de travail et le revenu des producteurs du lait en vue de pérenniser leurs activités au sein de la filière laitière. A cet effet la Fondation intervient sur quatre axes à savoir :

- Nutrition animale ;
- Bâtiment d'élevage - le bien-être animal ;
- Génétique et renouvellement de cheptel ;
- La formation technique.

L'association est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, par ses statuts et par son règlement interne.

L'association Vitalait est dirigée par un Bureau Exécutif composé des membres suivants:

Président	: Mr. Ali Klebi ;
Vice-président	: Mr. Moez Klebi
Trésorier	: Mr. Sofiène Ben Hmida
Secrétaire Général	: Mr. Radhouane Ben Brahim
Secrétaire Général Adjoint	: Mme Fethia Karoui
Membres	: Mr. Salem Dahmane
	: Mr. Adel Ammar
	: Mr. Salah Chikha
	: Mr. Salah Belhaj

### 2. Unité monétaire et date d'arrêté

Les états financiers de l'association Vitalait sont libellés en dinars tunisien et arrêtés au 31 décembre de chaque année.

### 3. Référentiel comptable

#### 3.1. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité. Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec la norme comptable tunisienne « NCT 45 » relative aux associations partis politiques.

Il est à rappeler que, le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations prévoit la tenue de comptabilité des associations conformément au système comptable des entreprises prévu par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

### **3.2. Unité monétaire**

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien.

### **3.3. Date d'arrêté**

La date d'arrêté des comptes est le 31 décembre.

### **3.4. Comparabilité**

Les états financiers clos le 31 décembre 2023 incluent des modifications comptables d'un montant de 41 588 dinars, au titre de corrections d'erreur antérieures. Les résultats reportés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont majorés, en conséquence de 41 588 dinars et les actifs nets au 31/12/2023 sont majorés du même montant.

La présentation des états financiers clos le 31 décembre 2023 n'ont pas fait l'objet d'aucun retraitement de l'information financière comparative au titre de l'exercice 2022.

## **4. Principales règles et méthodes comptables appliquées**

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence de méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association Vitalait pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

- Cotisations des adhérents et leur renouvellement : Les revenus relatifs aux cotisations des adhérents sont pris en compte en résultat conformément aux règles prévues par la Norme Comptable 3 relative aux revenus ;
- Les subventions de fonctionnement sont prises en compte en résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés ;
- Liquidités et équivalents de liquidités : Ils sont constitués des comptes bancaires ouvert auprès de la Banque « UIB » et de la petite caisse.



## 5. Notes détaillées

### 5.1. État de la situation financière

#### AC1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2023 à 504 209 dinars contre 125 124 dinars au 31 décembre 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Variation
Banque UIB - Compte spéciale SUISSE	105 059	-	105 059
Banque UIB - Compte d'exploitation Vitalait	398 388	124 920	273 468
Caisse	762	204	558
<b>Total</b>	<b>504 209</b>	<b>125 124</b>	<b>379 084</b>

### AC8 : Immobilisations corporelles nettes

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2023 à 82 122 dinars contre 51 506 dinars au 31 décembre 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>	<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>Variation</b>
Matériels de transport	96 000	53 500	42 500
Equipements de bureau	3 270	770	2 500
Matériels informatiques	2 541	-	2 541
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>101 811</b>	<b>54 270</b>	<b>47 541</b>
Amort. sur Matériels de transport	(17 908)	(2 250)	(15 658)
Amort. sur Equipements de bureau	(1 002)	(514)	(489)
Amort. sur Matériels informatiques	(778)	-	(778)
<b>Amortissements sur immobilisations corporelles</b>	<b>(19 689)</b>	<b>(2 764)</b>	<b>(16 925)</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>82 122</b>	<b>51 506</b>	<b>30 616</b>

États financiers, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements se présente comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisiiton 2023	Cession 2023	Valeur brute au 31/12/2023	Amort au 31/12/2022	Dotation 2023	Reprise 2023	Amort au 31/12/2023	VCN au 31/12/2023	VCN au 31/12/2022
Matériels de transport	53 500	42 500	-	96 000	2 250	15 658	-	17 908	78 092	51 250
Equipements de bureau	770	2 500	-	3 270	514	489	-	1 002	2 267	256
Matériels Informatiques	-	2 541	-	2 541	-	778	-	778	1 763	-
<b>Total</b>	<b>54 270</b>	<b>47 541</b>	<b>-</b>	<b>101 811</b>	<b>2 764</b>	<b>16 925</b>	<b>-</b>	<b>19 689</b>	<b>82 122</b>	<b>51 506</b>

## PA02 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 119 713 dinars contre 72 773 dinars au 31 décembre 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Variation
Personnels: Rémunérations dues	3 308	2 119	1 189
Personnels: Porvisions pour congés payés	9 993	-	9 993
Etat: Retenues à la source	2 288	585	1 703
Etat: Autres impôts et taxes	93	-	93
CNSS	6 168	584	5 585
Chèques en circulation	39 621	69 485	(29 864)
Charges à payer	58 242	-	58 242
<b>Total</b>	<b>119 713</b>	<b>72 773</b>	<b>46 940</b>

## AN09 : Actifs nets

Les actifs nets s'élèvent au 31 décembre 2023 à 480 826 dinars contre 137 042 dinars au 31 décembre 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)	Excédents ou déficits reportés	Excédents ou déficits de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2022	83 763	53 279	-	137 042
Apports reçus à titre de dotations	-	-	-	-
Apports reçus affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Subventions d'investissement reçus	-	-	-	-
Résorption des apports affectés à des immobilisations	-	-	-	-
Résorptions des subventions d'investissement	-	-	-	-
Autres actifs nets	-	-	-	-
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent	53 279	(53 279)	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	302 196	-	302 196
Modifications comptables (*)	-	-	-	41 588
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>137 042</b>	<b>-</b>	<b>41 588</b>	<b>480 826</b>

(\*) Il s'agit des corrections d'erreurs relatives à des opérations antérieures.



## 5.2. État des produits et charges

### PR03 : Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement totalisent 1 165 000 dinars en 2023 contre 800 000 dinars en 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>	2023	2022	Variation
Subvention Vitalait	925 000	800 000	125 000
Subvention Coopération Suisse	240 000	-	240 000
<b>Total</b>	<b>1 165 000</b>	<b>800 000</b>	<b>365 000</b>

### CH02 : Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 72 498 dinars en 2023 contre 36 887 dinars en 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>	2023	2022	Variation
Salaires et indemnités	58 554	31 673	26 881
Charges sociales	9 999	5 214	4 785
Provision pour congés payés	3 945	-	3 945
<b>Total</b>	<b>72 498</b>	<b>36 887</b>	<b>35 611</b>

### CH03 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 16 925 dinars en 2023 contre 5 364 dinars en 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>	2023	2022	Variation
Dotations aux amortissements	16 925	5 364	11 562
<b>Total</b>	<b>16 925</b>	<b>5 364</b>	<b>11 562</b>

#### CH04 : Autres charges courantes

Les autres charges courantes totalisent 770 360 dinars en 2023 contre 693 021 dinars en 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>	2023	2022	Variation
Dons RTS	237 730	172 373	65 357
Dons : Familles, Associations, autres	144 393	127 387	17 006
Dons - Foins et Semences de LUZERNE	78 085	50 932	27 153
Etude et formation	44 920	-	44 920
Dons des GENISSES	42 750	165 750	(123 000)
Honoraires	42 139	35 346	6 793
Dons - Ombrières vaches	41 612	34 557	7 055
Dons pour entretien et gestation	34 620	-	34 620
Frais de mission et déplacements	23 848	10 509	13 339
Entretien et réparation	22 128	4 779	17 349
Dons - Achats petits matériels d'élevage	20 018	23 813	(3 795)
Dons - Pulpes des bettraves	14 407	-	14 407
Dons - Aménagements d'étable	8 211	33 351	(25 140)
Dons - Compléments minéraux et outils	6 760	-	6 760
Dons - Abrouvoirs métalliques	4 001	3 201	800
Prime d'assurance	1 771	1 254	517
Aménagement local froid	1 500	10 500	(9 000)
Etat: impôts et taxes	1 214	771	443
Publicités et relations publiques	250	3 747	(3 497)
Autres pertes	3	-	3
Dons - Espaces de traitement	-	14 755	(14 755)
<b>Total</b>	<b>770 360</b>	<b>693 021</b>	<b>77 338</b>

#### 5.3. État des flux de trésorerie

##### F19 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

La trésorerie à la clôture de l'exercice s'élèvent au 31 décembre 2023 à 504 209 dinars contre 125 124 dinars au 31 décembre 2022. Ces valeurs se détaillent comme suit :

<i>(Chiffres exprimés en Dinars Tunisien)</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Variation
Banque UIB - Compte spéciale SUISSE	105 059	-	105 059
Banque UIB - Compte d'exploitation Vitalait	398 388	124 920	273 468
Caisse	762	204	558
<b>Total</b>	<b>504 209</b>	<b>125 124</b>	<b>379 084</b>

## **6. Évènements postérieurs**

Les présents états financiers ont été préparés par le comité de direction de l'association Vitalait en date du 15 Juin 2024. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

